

 <p>COMMUNE DE ROBION</p>	<p style="text-align: right;">AR 2025-103</p> <p style="text-align: center;">ARRETE DU MAIRE</p> <p style="text-align: center;">Portant réglementation de la circulation et du stationnement</p>
--	--

6.4.2 — CALAVON FOOTBALL CLUB — Vide grenier

Le Maire de Robion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de la Route,
 Vu la demande de l'association « Calavon Football Club », sise 900 route du Stade, Stade Jean Blanc 84300 LES TAILLADES,
 Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation pendant la durée du vide- greniers organisé par l'association «Calavon Football Club» le 1^{er} mai 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 Le 1^{er} mai 2025, entre 5 heures et 20 heures, le stationnement de tous les véhicules sera interdit :

- sur le parking du complexe sportif Di Meco au 485 Avenue Albert Camus cadastré section BH n°126 sauf pour les exposants du vide grenier.

Les véhicules en infraction au présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement par la fourrière automobile.

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place par l'association «Calavon Football Club».

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 . Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat ou par l'application « Télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire, l'arrêté
 Ayant été affiché le 10 avril 2025

Fait à Robion, le 09 avril 2025.
 Le Maire,
 Patrick SINTES.

